

Examen d'accès - Protocole d'accès au public 2024

1 – Objet

Les épreuves d'admission orales de l'examen d'accès à la formation professionnelle initiale des CDJ se déroulent en séance publique. Pour le bon déroulement de ces épreuves, son accès est soumis à conditions.

Le présent protocole a pour objet de définir les règles d'accès permettant au service de la CNCJ d'organiser au mieux les visites dans l'intérêt premier des candidats

2 - Accès à l'événement

- Afin d'assurer l'égalité des chances entre tous les candidats, tout candidat de la session en cours ne pourra pas être admis à assister aux épreuves orales en tant qu'observateur.
- L'accès à l'examen précité est ouvert au public sous réserve du respect des présentes règles.
- Toute personne refusant de se conformer au présent protocole pourra se voir refuser l'accès ou être exclue de l'événement.

3 - Horaires d'accès

Les horaires d'accès au public sont les suivants :

- Jour 1 : 14h à 16h
- Jour 2 : 10h à 12h puis 14h à 16h
- Jour 3 : 10h à 12h

4 – Condition d'accès

Toute personne souhaitant assister aux épreuves d'admission orales devra s'inscrire via un formulaire en ligne, **accessible à la fin du présent document.**

Tout visiteur qui n'aura pas respecté ces conditions d'inscription pourra se voir refuser le droit d'accès.

L'inscription en ligne se fait par créneau de 30 min pour garantir un quota maximum de visiteurs par journée.

Toutefois, le visiteur pourra se présenter sur la plage horaire ouverte au public, par demi-journée (soit de 10h à 12h, soit de 14h à 16h). Il recevra en retour un mail lui confirmant les modalités d'autorisation de visite.

En fonction de l'affluence, pour des raisons d'équité et/ou d'organisation, la CNCJ pourra procéder à un ajustement des autorisations de visite, et ce jusqu'au jour J de la visite.

A son arrivée, le visiteur présentera son autorisation sur laquelle le(s) jour(s) de visite et horaires autorisés seront indiqués. Sa présence au sein du centre d'examen sera conditionnée au port d'un badge « visiteur ».

L'accès en salle d'épreuve sera conditionné comme suit :

- Les jurys seront informés en amont.
- Le/La candidat/e aura donné/e son accord au préalable.
- L'accès sera limité à un visiteur par salle.

Important : Le visiteur respectera une discrétion absolue tant à l'égard du candidat que du jury, que ce soit en sortie d'épreuve ou dans les couloirs du centre. Il sortira de la salle d'épreuve en même temps que le candidat.

Le jury peut exclure le visiteur s'il juge que son comportement peut nuire au bon déroulement de l'épreuve. Les visiteurs ne pourront pas accéder aux salles d'attente exclusivement réservées aux candidats.

5 – Sécurité

1. Les visiteurs sont tenus de respecter les consignes d'accès
2. Les visiteurs doivent se conformer aux indications du personnel de sécurité et des organisateurs.

6 – Comportement

1. Le visiteur respectera un silence absolu. Il ne parlera ni aux candidats, ni aux jurys à l'intérieur du centre d'examen
2. Le visiteur respectera les candidats, les autres visiteurs et le personnel du centre.
3. Tout comportement inapproprié entraînera une exclusion immédiate du centre.

7 - Photographies et enregistrements

Tout enregistrement ou prise de note est interdite. Aucune photographie ne pourra être prise. Les portables (et tout appareil connecté) seront remis au personnel CNCJ avant de rentrer en salle.

8 – Responsabilité

1. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des objets personnels des visiteurs.
2. Les visiteurs sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer aux équipements, aux locaux, ou à d'autres personnes présentes lors de l'événement.

9 – Sanctions

Tout manquement aux dispositions du présent protocole pourra entraîner l'exclusion du visiteur concerné, sans préjudice des poursuites judiciaires pouvant être engagées.

10 – Modifications

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou de compléter le présent protocole à tout moment pour des raisons de sécurité ou de bon déroulement de l'événement.

Accéder au formulaire de pré-inscription : [CLIQUER ICI](#)

Fait à Paris, le 06 novembre 2024

La Chambre Nationale des commissaires de justice